

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par

M. Panifous, M. Naegelen, M. Warsmann, M. Bataille, M. Castellani, M. Colombani,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand,
M. Molac, Mme Sanquer, M. Serva, M. Viry, M. Taupiac et Mme Yousouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 SEXIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.